



Compte rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2021

Finances

COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, considérant que les comptes établis pour l'exercice 2020 par le trésorier de CASTRES n'appellent aucune observation, ni réserve, arrête les comptes de gestion pour le budget Principal, le budget annexe lotissement et le budget Assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2020 et se retire.
Sous la présidence de Jean-Paul LAVAGNE, le Conseil Municipal procède au vote.

<u>Budget principal :</u>	Résultat de fonctionnement : + 47 679.69€
	Résultat d'investissement : - 75 631.81€

Reste à réaliser 32000	RAR Investissement dépenses : - 9 664.52€
	RAR Investissement recettes : + 70 665.81€

<u>Budget assainissement :</u>	Résultat de fonctionnement : + 25 230.92€
	Résultat d'investissement : + 25 230.92€

Suite à la loi NOTRe la compétence assainissement est supportée par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la commune vote la dissolution de ce budget en date du 31 décembre 2020.

<u>Budget annexe Lotissement :</u>	Résultat de fonctionnement : + 86 074.87€
	Résultat d'investissement : +159 668.96€

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2021. Il s'équilibre comme suivant

<u>Budget principal :</u>	
→ Recettes et Dépenses de Fonctionnement :	1 011 339.58€
→ Recettes et Dépenses d'Investissement :	851 022.90€

Budget annexe lotissement :

→ Fonctionnement en sur équilibre :	Dépenses :	100 810.00 €
	Recettes :	159 678.96 €

Vote des taux des taxes directes locales :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,
- Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivité territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFPB- aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élève à 29.91 % et le taux communal à 18.55 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 48.46 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes complémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger l'éventuel déséquilibre entre le produit des taxes d'habitations « perdu » et le produit des taxes foncières propriétés bâties départemental « attribué ».

Pour 2021, les taux de contributions directes ont été votés à l'identique qu'en 2020 :

- Taxe Habitation : 13.80%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 18.55%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 48.46%

Pour 2021, le taux de la taxe locale sur la publicité extérieure applicable sera de 21.40€ le m²

Vote des montants des subventions :

Pour l'année 2021, les subventions votées pour les associations de la commune s'élèvent à :

- M.J.C Valdurenque : 1100€
- Société de Chasse : 250€
- RANDOVAL : 200€
- Génération Mouvement : 420€
- APEDI : 153€

- ADAR : 315€
- Prévention Routière : 31€
- La Récré de Valdu : 300€
- MJC Lagarrigue et CLSH : 12077€ + 1250€

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET

La commune de Valdurenque a approuvé la mise en place du dispositif « permis de louer », il reste à déterminer les modalités de mise en œuvre sur lequel s'applique ce dispositif en concordance avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Le conseil municipal refuse le transfert du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à la CACM. Monsieur Jean-Louis BATTUT est désigné comme représentant à la Commission Locale chargée d'évaluer les Charges Transférées de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

TRAVAUX

Stationnement

La commune a décidé de matérialiser des places de stationnement et la pose de potelets pour sécuriser les abords des trottoirs : laisser circuler les piétons sur les trottoirs et permettre aux voitures de stationner en toute légalité. Les subventions demandées sont en cours d'instruction.

Feux tricolores

L'équipe municipale a constaté que depuis la réalisation des travaux en centre bourg la vitesse a fortement augmenté. Pour y remédier il y a lieu de modifier le fonctionnement des feux tricolores. La subvention demandée est en cours d'instruction.

Ecole

Depuis plusieurs années, une centaine d'enfants fréquente le groupe scolaire. Malgré l'agrandissement de la cantine, l'école reste petite, il manquerait une classe. Les subventions demandées sont en cours d'instruction.

Toiture salle des mariages

Nous restons toujours en attente des attributions des subvention demandées auprès de la Préfecture et du Département du Tarn.

Ponts routiers

Deux devis ont été établis pour la remise en état des ponts de Gaïx et Pélapoul. La subvention demandée est en cours d'instruction.

RESSOURCES HUMAINES

Pour l'année 2021 le tableau des effectifs de la commune de Valdurenque serait le suivant :

Emplois	Catégorie	Effectifs	Temps de travail
<i>Secteur administratif</i>			
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35H/semaine
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	13H/semaine
<i>Secteur technique</i>			

Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35H/semaine
Adjoint Technique	C	1	35H/semaine
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35H/semaine
Secteur animation			
Adj. Animation Principal 1 ^{ère} classe	C	1	22h/semaine
Contrat Accroissement Activité		2	20H/semaine
Contrat Emploi Avenir		3	20H/semaine

QUESTIONS DIVERSES

Adressage

Un adressage est en cours de réalisation sur la commune : la liste définitive de cet adressage sera présentée au prochain conseil.

Organisation des festivités

L'organisation du vide-greniers, et les fêtes du village du mois d'août est reporté au prochain conseil, dans l'attente des prérogatives gouvernementales.

Village fleuris

En 2021, la commune ne participera pas au Concours Départemental de Fleurissement.

Domaine Public

Certains dépôts ordures sauvages ont été constatés à l'espace propreté. La commune demande aux citoyens de faire preuve de civisme les uns envers les autres.